



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 9 mai 2022, à 19 h 00, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

| | |
|------------------------------|------------|
| Monsieur Jacques Allard | maire |
| Monsieur Yves Leduc | poste no 1 |
| Madame Marie-Claude Bélanger | poste no 2 |
| Madame Danièle Tremblay | poste no 3 |
| Monsieur Guy Gauthier | poste no 4 |
| Monsieur Raynald Stockless | poste no 5 |
| Madame Annie Chevalier | poste no 6 |

Était aussi présente à cette séance, le directeur général et greffier trésorier, Monsieur Louis-Alexandre Monast

1.1

RÉSOLUTION 2022-05-111
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022
- 1.3. Approbation de paiement des comptes du mois d'avril 2022
- 1.4. Modification à la résolution 2022-04-086, embauche de monsieur Louis-Alexandre Monast, à titre de directeur général et greffier trésorier
- 1.5. Désignation de signataires autorisés pour les chèques
- 1.6. Autorisation du signataire auprès de tous les organismes
- 1.7. Nomination du représentant autorisé pour les services électroniques : CLIQSECUR entreprise et Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGMAR)
- 1.8. Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- 1.9. Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence
- 1.10. Autorisation de transiger avec la Société de l'assurance automobile du Québec
- 1.11. Démission de monsieur Christian Pilon, à titre de chargé de projets
- 1.12. Entériner la signature des lettres d'entente numéro 2022-02 et numéro 2022-03 avec le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 4450
- 1.13. Renouvellement du programme de remboursement des inscriptions à la piscine de Labelle pour l'année 2022
- 1.14. Comités - nomination des membres du conseil

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération – autorisation de signature
- 2.2. Adoption de la politique salariale du Service de sécurité incendie
- 2.3. Entente d'assistance relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé et à la désincarcération avec la Régie du service incendie de la Vallée de Rouge – autorisation de signature
- 2.4. Entente d'assistance relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé, sauvetage nautique et glace avec la municipalité de Nominique – autorisation de signature
- 2.5. Entente relative à la protection contre l'incendie, prévoyant la fourniture de services, secteur du lac McCaskill – autorisation de signature
- 2.6. Interventions du service sécurité incendie pour le mois d'avril 2022 et jusqu'au 5 mai

3. TRAVAUX PUBLICS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Adoption du règlement numéro 54 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour l'achat d'une excavatrice (pelle mécanique) neuve

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Avis de motion – Règlement numéro 2022-539 modifiant le Règlement relatif aux divers permis et certificats numéro 2000-346
- 5.2. Adoption du premier projet de règlement numéro 2022-539 amendant le règlement numéro 2000-346 intitulé Règlement relatif aux divers permis et certificats visant à encadrer les usages de location à court terme
- 5.3. Avis de motion – Règlement numéro 2022-540 modifiant le Règlement relatif au zonage numéro 2000-348
- 5.4. Adoption du premier projet de règlement numéro 2022-540 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé Règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme
- 5.5. Point d'information; règlement sur les nuisances

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Démission de madame Lyne Beaulieu, à titre de responsable de la bibliothèque
- 6.2. Embauche de madame Nicole Meilleur, à titre de responsable de la bibliothèque, temporaire
- 6.3. Embauche de madame Suzanne Caron Duhamel, à titre de commis aux prêts, temporaire

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.2 **RÉSOLUTION 2022-05-112**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 AVRIL 2022

Les membres du conseil en ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.3 **RÉSOLUTION 2022-05-113**
APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL
2022

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'avril 2022, au montant de 155 726,63 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.4 **RÉSOLUTION 2022-05-114**
MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2022-04-086, EMBAUCHE DE
MONSIEUR LOUIS-ALEXANDRE MONAST, À TITRE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de modifier 2022-04-086 concernant l'embauche de monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier trésorier; la date d'entrée en fonction est le 2 mai 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.5 **RÉSOLUTION 2022-05-115**
DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES
CHÈQUES

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que les signataires autorisés à signer les chèques pour la Municipalité soient :

- Monsieur Jacques Allard, maire
- Madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante
- Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier trésorier



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

- Madame Léonne Bergeron, directrice générale adjointe par intérim
- Madame Sophie Brien, directrice des finances

Les chèques devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-01-023, adoptée le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.6

**RÉSOLUTION 2022-05-116
AUTORISATION DU SIGNATAIRE AUPRÈS DE TOUS LES
ORGANISMES**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser le directeur général et greffier trésorier, monsieur Louis-Alexandre Monast, à être signataire autorisé pour et au nom de la Municipalité auprès de tous organismes bancaires, gouvernementaux et autres en lien avec la Municipalité.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-01-024, adoptée le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.7

**RÉSOLUTION 2022-05-117
NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LES
SERVICES ÉLECTRONIQUES : CLIQSECUR ENTREPRISE ET
PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET
RÉGIONALES (PGMAR)**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu

1. De nommer monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier trésorier, responsable des services électroniques et représentant autorisé pour les services électroniques CLIQSECUR entreprise;
2. De nommer monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier trésorier, responsable des services électroniques du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
3. D'autoriser monsieur Jacques Allard, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension, tous les documents et autorisations nécessaires.

La présente résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-01-025, adoptée le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

1.8

**RÉSOLUTION 2022-05-118
DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET
DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR
L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la présente loi stipule à l'article 8 que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou à la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que ce même article de la loi confère à la personne ayant la plus haute autorité de désigner comme responsable un membre de son personnel et lui déléguer, en tout ou en partie, ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu :

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, en tant que personne ayant la plus haute autorité à la Municipalité de L'Ascension, à déléguer ses fonctions comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, à monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier trésorier;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-01-026, adoptée le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.9

**RÉSOLUTION 2022-05-119
NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES
D'URGENCE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de nommer monsieur Louis-Alexandre Monast à titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Municipalité de L'Ascension.

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-01-027, adoptée le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

1.10

**RÉSOLUTION 2022-05-120
AUTORISATION DE TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer tous les documents relatifs aux transferts des véhicules et équipements immatriculés ou à immatriculer à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et ce, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension :

- Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier trésorier
- Monsieur Alban Meilleur, inspecteur municipal et de voirie
- Monsieur David Lavigne, directeur du service incendie

Cette résolution abroge, à toutes fins que de droits, la résolution 2022-01-028, adoptée le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.11

**RÉSOLUTION 2022-05-121
DÉMISSION DE MONSIEUR CHRISTIAN PILON, À TITRE DE
CHARGÉ DE PROJETS**

CONSIDÉRANT que monsieur Christian Pilon a remis à la direction générale par intérim, une lettre de démission, laquelle est effective le 28 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter la démission de monsieur Christian Pilon, chargé de projets, et de mettre fin à son lien d'emploi en date du 28 avril 2022.

De remercier monsieur Pilon pour ses dix-huit (18) années de service ainsi que pour son excellent travail, sa disponibilité, sa collaboration et son intérêt envers la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.12

**RÉSOLUTION 2022-05-122
ENTÉRINER LA SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE
NUMÉRO 2022-02 ET NUMÉRO 2022-03 AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4450**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'entériner la signature des lettres d'entente numéro 2022-02 et numéro 2022-03 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4450, portant respectivement sur l'horaire de travail de l'administration et l'horaire de travail de la voirie, par le maire et la directrice générale par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

1.13

**RÉSOLUTION 2022-05-123
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT
DES INSCRIPTIONS À LA PISCINE DE LABELLE POUR L'ANNÉE
2022**

CONSIDÉRANT que le conseil désire encourager les citoyens à poursuivre un mode de vie sain et actif par la pratique d'activités sportives variées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de rembourser un montant maximum annuel de vingt dollars (20 \$) pour chaque utilisateur de bains libres ou pour un abonnement à la piscine de Labelle.

Les conditions pour se prévaloir d'un remboursement sont les suivantes :

- L'utilisateur doit se présenter au bureau municipal avec une preuve de résidence sur le territoire de L'Ascension et un reçu prouvant son adhésion à un abonnement;
- Dans le cas d'un passeport familial, chaque membre de la famille a droit à un remboursement annuel de vingt dollars (20 \$);
- La personne qui fait une utilisation ponctuelle de la piscine doit attendre d'avoir accumulé des reçus pour une valeur de vingt dollars (20 \$) avant de déposer une demande de remboursement;
- Pour l'année 2022, les reçus doivent être déposés avant le 31 décembre de l'année en cours.

Les remboursements se feront sur la base du premier arrivé, premier servi jusqu'à ce que le total des demandes atteigne cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.14

**RÉSOLUTION 2022-05-124
COMITÉS - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-312 concernant la nomination des membres des comités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des changements concernant les comités et les membres faisant partie desdits comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de procéder aux nominations des membres du conseil comme suit :

| Comités | Membres |
|--|----------------------------------|
| Administration | |
| Administration | Danièle Tremblay |
| Relation de travail Santé sécurité au travail Covid 19 | Danièle Tremblay Guy Gauthier |
| Dons et commandites | Danièle Tremblay |



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

| | |
|---|--|
| Aide alimentaire Paniers de Noël | Annie Chevalier |
| Sécurité publique | |
| Sécurité incendie Sécurité civile | Marie-Claude Bélanger Raynald Stockless |
| Voirie, Hygiène du milieu, Patrimoine | |
| Voirie et transport routier Gestion des matières résiduelles Patrimoine | Guy Gauthier Yves Leduc |
| Urbanisme et environnement | |
| Urbanisme et environnement | Marie-Claude Bélanger Raynald Stockless |
| Loisir et culture | |
| Loisirs Culture / bibliothèque Jardin communautaire Parcs | Annie Chevalier Marie-Claude Bélanger |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2.1

RÉSOLUTION 2022-05-125 ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le 9-1-1 de prochaine génération modernisera le 9-1-1 actuel pour y introduire des fonctionnalités à l'ère des nouvelles technologies;

CONSIDÉRANT que Bell a été désignée par le CRTC pour offrir le nouveau service au Québec;

CONSIDÉRANT que le service 9-1-1 est une compétence municipale et que Bell doit signer une entente avec toutes les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 de la prochaine génération (9-1-1-G).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2.2

RÉSOLUTION 2022-05-126 ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter la politique salariale du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

2.3

RÉSOLUTION 2022-05-127
ENTENTE D'ASSISTANCE RELATIVE À LA PROTECTION
INCENDIE, AUX SINISTRES, AUX SERVICES D'URGENCE EN
MILIEU ISOLÉ ET À LA DÉSinCARCÉRATION AVEC LA RÉGIE
DU SERVICE INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE –
AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Régie du service incendie de la Vallée de la Rouge et la municipalité de L'Ascension désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente d'assistance relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé à la désincarcération et le sauvetage nautique et glace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente avec la Régie du service incendie de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2.4

RÉSOLUTION 2022-05-128
ENTENTE D'ASSISTANCE RELATIVE À LA PROTECTION
INCENDIE, AUX SINISTRES, AUX SERVICES D'URGENCE EN
MILIEU ISOLÉ, SAUVETAGE NAUTIQUE ET GLACE AVEC LA
MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE – AUTORISATION DE
SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nomingue et la municipalité de L'Ascension désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente d'assistance relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services de sauvetage nautique et glace.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente avec la municipalité de Nomingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2.5

RÉSOLUTION 2022-05-129
ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE,
PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES, SECTEUR DU LAC
MCCASKILL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Nomingue et la municipalité de L'Ascension désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie, prévoyant la fourniture de services

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

d'autoriser le maire et le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente avec la municipalité de Nominuingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**2.6 POINT D'INFORMATION
INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE
MOIS D'AVRIL 2022 ET JUSQU'AU 5 MAI**

Il y a eu une intervention du service sécurité incendie concernant un sauvetage en TNO, pour le mois d'avril 2022 et pour le mois de mai, aucun au 5 mai.

**4.1 RÉOLUTION 2022-05-130
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 54 DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE DÉCRÉTANT
UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE EXCAVATRICE
(PELLE MÉCANIQUE) NEUVE**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le 25 avril 2022 le règlement numéro 54 décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour l'achat d'une excavatrice (pelle mécanique) neuve, année 2022, de marque John Deere, modèle 350P ou son équivalence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le règlement numéro 54 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**5.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-539 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET
CERTIFICATS NUMÉRO 2000-346**

Avis de motion est donné par monsieur Raynald Stockless qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2022-539 modifiant le Règlement relatif aux divers permis et certificats numéro 2000-346.

L'objet de ce règlement vise à encadrer l'usage de location court terme.

**5.2 RÉOLUTION 2022-05-131
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2022-539 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-346
INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET
CERTIFICATS VISANT À ENCADRER LES USAGES DE LOCATION
À COURT TERME**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2022-539 amendant le règlement numéro 2000-346 intitulé



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

Règlement relatif aux divers permis et certificats visant à encadrer les usages de location à court terme, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-540 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE NUMÉRO 2000-348

Avis de motion est donné par monsieur Guy Gauthier qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 2022-540 modifiant le Règlement relatif au zonage numéro 2000-348

L'objet de ce règlement vise à encadrer les usages de location à court terme en autorisant cet usage dans certaines zones de la municipalité.

**5.4 RÉSOLUTION 2022-05-132
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-540 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-348 INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE VISANT À ENCADRER LES USAGES DE LOCATION À COURT TERME**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter le projet de Règlement numéro 2022-540 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé Règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**5.5 POINT D'INFORMATION
RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES**

Monsieur le maire rappelle aux citoyens que la Municipalité a un règlement (numéro 2008-422) sur les nuisances qui régit, entre autres, le bruit aux articles 18 et 19. Il demande la collaboration de tout un chacun pour respecter les heures prévues au règlement pour le respect de leur voisinage et assurer une tranquillité.

ARTICLE 18

Le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage est prohibé.

Le présent article constitue une offense à caractère général distincte de celle prévue à l'article 19.

ARTICLE 19

- a) Est prohibé tout bruit émis entre 22 h et 7 h le lendemain, dont l'intensité est 45 décibels ou plus, à la limite du terrain d'où provient le bruit ;
- b) Est prohibé tout bruit émis entre 7 h et 22 h, dont l'intensité est de 60 décibels ou plus, à la limite du terrain d'où provient ce bruit.



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

6.1 **RÉSOLUTION 2022-05-133**
DÉMISSION DE MADAME LYNE BEAULIEU, À TITRE DE
RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que madame Lyne Beaulieu a remis à la direction générale par intérim, une lettre de démission, laquelle est effective 22 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter la démission de madame Lyne Beaulieu, à titre de responsable de la bibliothèque, et de mettre fin à son lien d'emploi en date du 22 avril 2022.

De remercier madame Beaulieu pour ses douze (12) années de service ainsi que pour son excellent travail, sa disponibilité, sa collaboration et son intérêt envers la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2 **RÉSOLUTION 2022-05-134**
EMBAUCHE DE MADAME NICOLE MEILLEUR, À TITRE DE
RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE, TEMPORAIRE

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'embaucher madame Nicole Meilleur, à titre de responsable de la bibliothèque, ayant un statut ayant de personne salariée temporaire, le tout selon l'article 4.08 de la convention collective en vigueur, et selon les besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.3 **RÉSOLUTION 2022-05-135**
EMBAUCHE DE MADAME SUZANNE CARON DUHAMEL, À TITRE
DE COMMIS AUX PRÊTS, TEMPORAIRE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'embaucher madame Suzanne Caron-Duhamel, à titre commis aux prêts, ayant un statut ayant de personne salariée temporaire, le tout selon l'article 4.08 de la convention collective en vigueur, et selon les besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (15 min)



Séance ordinaire
du 9 mai 2022

RÉSOLUTION 2022-05-136
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER TRÉSORIER

Je, soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Louis-Alexandre Monast

Jacques Allard,
Maire

Louis-Alexandre Monast
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jacques Allard